



OPERATION : 6001 – Port Chemin Vert – Aubervilliers  
MARCHE N°.....

## MISSION D'ACCOMPAGNEMENT CULTUREL

### ZAC PORT CHEMIN VERT AUBERVILLIERS

## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Le présent cahier des clauses techniques particulières compte 4 articles et 13 pages numérotées de 1 à 14.

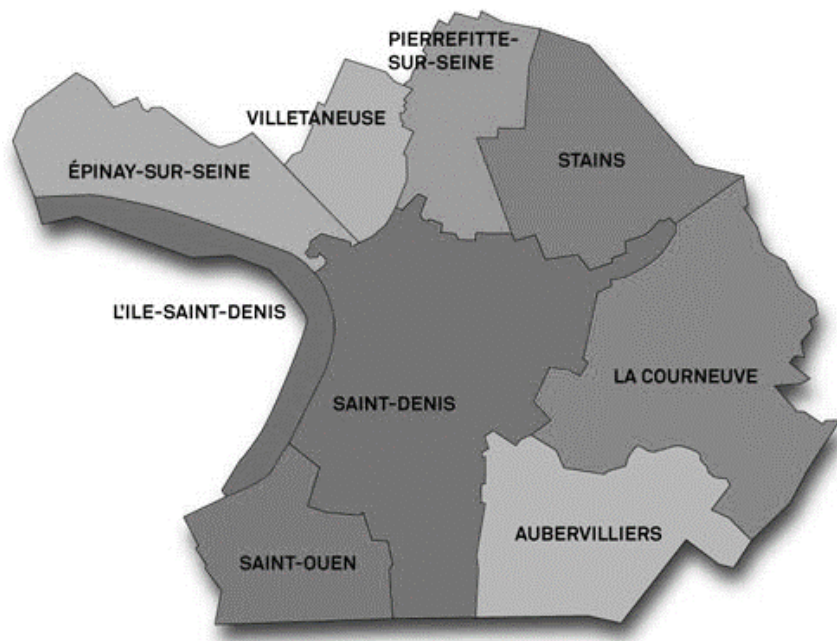
## SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1. AVANT-PROPOS : UN PROJET ISSU DE LA DEMARCHE « TERRITOIRE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION » PORTEE PAR LES COLLECTIVITES LOCALES .....</b>	<b>3</b>
1.1. Un territoire en renouvellement, où culture et création sont considérées comme des leviers du développement urbain .....	3
1.2. La ville d'Aubervilliers, un territoire d'enjeux.....	4
1.3. Plaine Commune Développement, aménageur urbain de Plaine Commune.....	4
<b>ARTICLE 2. PRESENTATION DU QUARTIER : LE QUARTIER EN DEVENIR PORT CHEMIN VERT.....</b>	<b>5</b>
2.1. Le site de projet .....	5
2.2. Le projet d'aménagement .....	6
2.3. Calendrier prévisionnel de réalisation des travaux.....	8
<b>ARTICLE 3. MISSIONS DE L'EQUIPE .....</b>	<b>9</b>
3.1. Objet de la mission .....	9
3.2. Missions de l'équipe culturelle .....	10
3.3. Durée et terrain mis à disposition de l'équipe.....	11
3.4. La communication du projet.....	12
3.5. Budget.....	13
<b>ARTICLE 4. DEROULEMENT DE LA MISSION .....</b>	<b>13</b>
4.1. Dispositifs opérationnels d'accompagnement de la démarche.....	13
4.2. Structures pouvant être associées à la démarche .....	14
4.3. Respect des réglementations.....	14

### **1.1. Un territoire en renouvellement, où culture et création sont considérées comme des leviers du développement urbain**

Aubervilliers fait partie de l'établissement public territorial Plaine Commune, qui rassemble neuf villes au nord de Paris. Ce territoire connaît des mutations urbaines, économiques, sociales profondes, et se caractérise notamment par sa richesse patrimoniale, culturelle et artistique.

Plaine Commune est identifiée comme Territoire de la culture et de la création au sein du Grand Paris, dans le cadre du contrat de développement territorial signé en janvier 2014 avec l'Etat. L'ambition est de positionner la culture comme fil rouge du développement urbain, économique, social du territoire. Plaine Commune, et les neuf municipalités qui la composent, participent ainsi de l'affirmation que la culture est un moteur de développement, et un levier de participation des habitants à la fabrique de la ville. La culture et la création ont été identifiées comme marqueurs du territoire, mais aussi comme leviers transversaux pour renforcer son développement.



Cette orientation se traduit par une démarche-projet « Territoire de la culture et de la création », qui de manière opérationnelle, consiste notamment à accompagner tout projet d'aménagement d'une approche culturelle et/ou artistique et participative.

Les objectifs de la démarche sont les suivants :

- Mobiliser l'art et la culture pour accompagner les populations dans les mutations urbaines,
- Renouveler les modes d'implication des habitants au débat public,
- Nourrir le projet urbain,
- Favoriser l'en-commun.



## 1.2. La ville d'Aubervilliers, un territoire d'enjeux

Le travail, impulsé par Plaine Commune, se construit en dialogue étroit avec les villes.

Commune au passé maraîcher puis industriel, la ville d'Aubervilliers est marquée aujourd'hui par les dynamiques caractéristiques de la Seine-Saint-Denis, avec une population jeune et d'une grande diversité culturelle (37% de la population est de nationalité étrangère, 36% de la population a moins de 25 ans). Elle est également marquée par un taux de chômage élevé (24%, 38% des moins de 25 ans) et un taux de pauvreté parmi les plus élevés de France. Elle est le lieu, enfin, de très fortes mutations urbaines. C'est dans une volonté de respect de son identité forte, forgée par des siècles d'évolutions, que les nombreux projets qui prennent place sur le territoire communal se tissent : mutations et tertiarisation de la Plaine Saint-Denis, aménagements du Canal, Porte d'Aubervilliers, arrivée du métro, multiples opérations d'aménagement et opérations d'amélioration de l'habitat.

La période récente ouvre une nouvelle perspective, celle d'une organisation de ce territoire de banlieue, valorisant ses spécificités, ses originalités.

L'équipe municipale travaille à la mise en place d'un modèle urbain garantissant la cohabitation de groupes socioculturels variés et fournissant les outils de redéploiement sur tous les domaines d'activités (économique, social, environnemental et culturel). En matière culturelle, cela se traduit par une attention très forte à l'inclusion des publics, et à un effort croissant en matière d'Education artistique et culturelle, afin que les habitants bénéficient le plus largement du réseau d'équipements dont la ville est dotée et de la densité de son tissu culturel associatif et artistique.



## 1.3. Plaine Commune Développement, aménageur urbain de Plaine Commune

La démarche « Territoire de la Culture et de la Création » se fait en bonne intelligence avec ses partenaires urbains – au premier titre desquels son aménageur : Plaine Commune Développement.

La SPL Plaine Commune Développement a été désignée aménageur de l'opération « Port Chemin Vert » par délibération du Conseil communautaire de Plaine Commune en date du 19 mai 2015. Sa mission de concessionnaire consiste à mener à bien la réalisation de l'opération d'aménagement de ce secteur qui s'effectuera sur dix ans de 2015 à 2025, avec une phase chantier à compter de 2021.

C'est dans ce contexte que la SPL Plaine Commune Développement souhaite missionner une équipe culturelle pour commencer à activer cette friche en attente, et accompagner les débuts des chantiers.



## 2.1. Le site de l'opération d'aménagement

Situé aux abords immédiats des villes de Saint-Denis et de la Courneuve, le site de l'opération Port Chemin Vert bénéficie d'une localisation très attractive du fait de la proximité du Centre-Ville d'Aubervilliers et de la présence du Canal de Saint-Denis et du Parc Eli Lotar. Il dispose de la proximité des infrastructures de transport que sont l'Autoroute A86 et la ligne B du RER, dont la gare de la Courneuve-Aubervilliers est accessible à moins d'une dizaine de minutes. Sa desserte à moyen terme sera renforcée par le prolongement de la ligne 12 du métro jusqu'à la Mairie d'Aubervilliers à l'horizon 2020, et par la ligne 15 du Grand Paris Express desservant la gare de la Plaine Saint-Denis à l'horizon 2024.



**Territoire marqué par un fort passé maraîcher, puis industriel, Port Chemin Vert présente aujourd’hui un secteur en friche de près de 5 hectares, composé d’anciennes activités industrielles (casses automobiles, garage, artisans, etc.) et d’espaces résidentiels pour la plupart habitat dégradé.**



## 2.2. L’opération d’aménagement

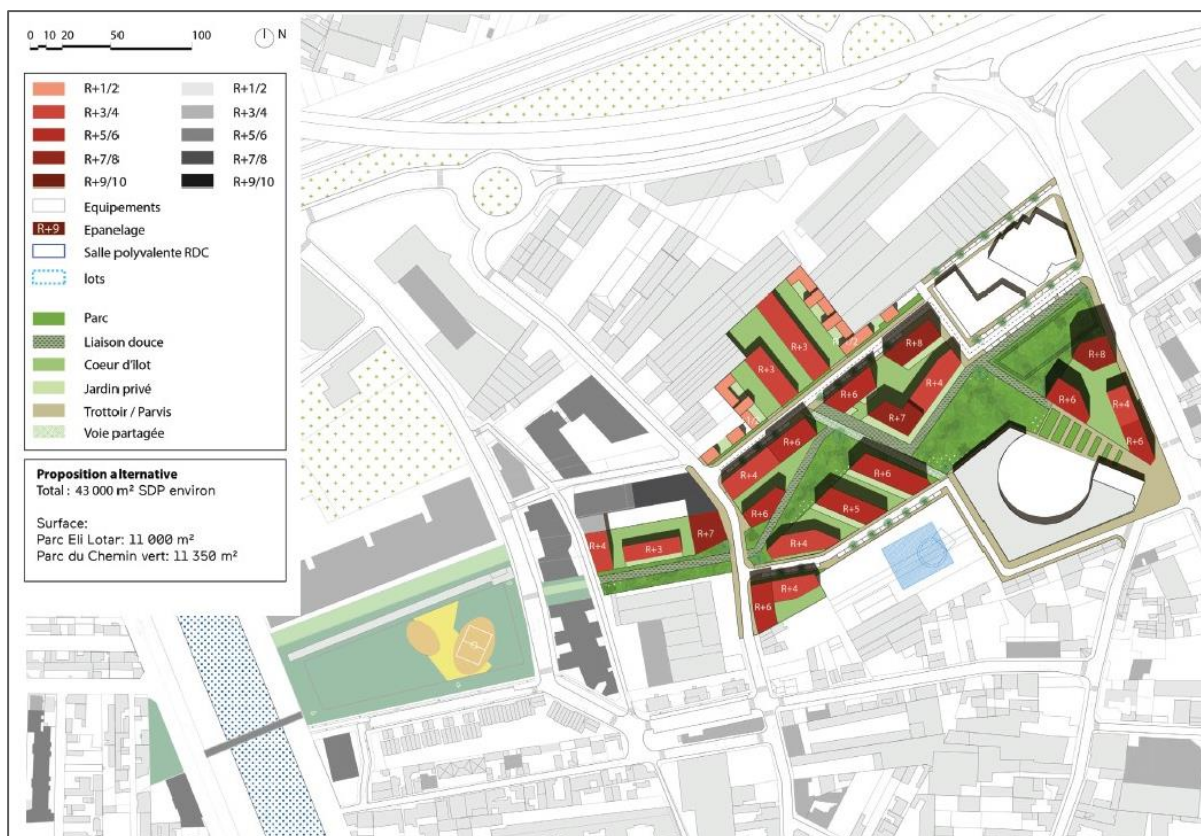
**Aujourd’hui, la volonté politique est de faire de ce morceau de territoire un véritable quartier mixte, avec une vie urbaine où il fait bon de vivre, échanger et partager, dans la continuité des nouveaux programmes qui se sont développés à proximité. Ainsi, Plaine Commune et la Ville d’Aubervilliers ont lancé sur ce territoire une opération d’aménagement se voulant innovante, qualitative et de haute qualité architecturale.**

Les objectifs de l’opération définis par la collectivité pour cette opération sont les suivants :

- Conforter et structurer le développement métropolitain du Territoire en tirant profit du RER et de la future station de métro, tous deux situés à 600 mètres, ainsi que de la proximité de l’entrée de l’A86 ;
- Diversifier l’offre d’habitat dans une approche permanente d’innovation architecturale, de qualité des constructions et de respect de l’environnement ;
- Aménager un quartier mixte dans ses fonctions et ses usages, contribuant à la valorisation de la trame paysagère du site et notamment le Canal Saint-Denis.

Le projet prévoit en conséquence une programmation mixte, à savoir :

- La réalisation de 600 logements dont 60% d’accession libre, 10% d’accession sociale et 30% de locatif social ;
- La création de surfaces commerciales (500 m<sup>2</sup>) ;
- L’implantation d’équipements publics et collectifs (un groupe scolaire de 14 classes, une salle d’évolution et une mosquée/ centre culturel) dont le financement ne relève pas de l’opération d’aménagement.
- Enfin, la réalisation d’un parc linéaire de plus d’1 ha, traversant l’opération et reliant le canal et le parc Eli Lotar à l’avenue Franklin Roosevelt, fera de ce quartier aujourd’hui très minéralisé un ensemble aéré et agréable pour ses futurs usagers.



Source : Plan-masse de la ZAC (2016), Agence Babel+Prado

**L'aménagement du quartier Port Chemin Vert présente un certain nombre d'enjeux qu'un projet culturel peut travailler :**

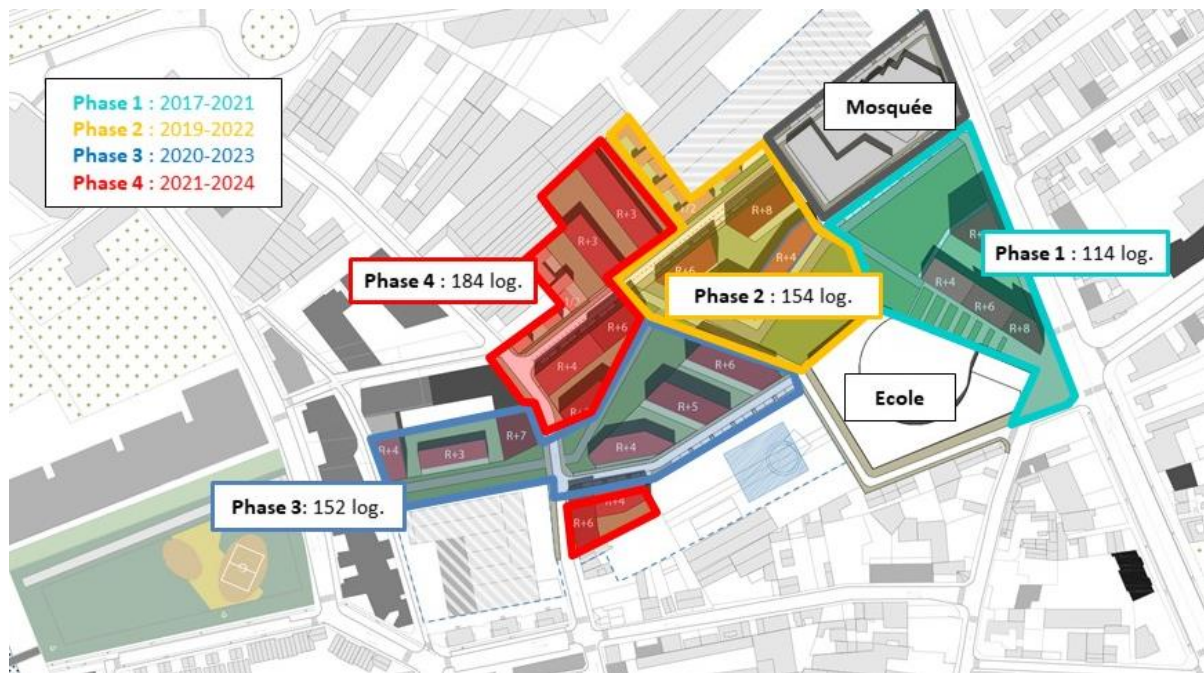
- Un projet d'aménagement au long cours
- Un nouveau quartier, qui cherche son identité
- Un grand espace vert central, aux usages non encore arrêtés, qui fait le lien entre le canal et le centre-ville,
- L'ouverture récente d'un groupe scolaire important et rayonnant (25 classes), qui rappelle la jeunesse de la population de la ville
- Une envie de mobilisation locale : la plupart des habitants du quartier sont récemment arrivés et particulièrement soucieux de la qualité de leur cadre de vie actuel et futur

### 2.3. Calendrier prévisionnel de réalisation des travaux

L'opération d'aménagement est actuellement en phase études. Les 5 hectares de terrain sont actuellement totalement en friches, avec des occupations précaires diverses (hébergements, entreprises de BTP....).

L'opération devrait se dérouler en 4 phases de 2020 à 2024, avec 4 phases successives de livraisons de logements.

Les premières constructions de logements, le long de l'avenue Roosevelt, à proximité de l'école Frida Kahlo/ Vandana Shiva, devraient commencer en 2020 pour une livraison 2021 par les promoteurs et bailleurs. Les espaces publics, attendant chaque phase de construction, suivront le même calendrier et seront réalisés par l'aménageur, la SPL Plaine Commune Développement.





### 3.1. Objet de la mission

La présente mission consiste en l'accompagnement culturel du projet d'aménagement de Port Chemin Vert à Aubervilliers.

Il est attendu de l'équipe missionnée de concevoir **un projet culturel qui permettra aux populations de partager l'histoire du site et son avenir.**

**Considérant l'histoire maraîchère du site Port Chemin Vert et la programmation prévue d'un espace paysager de 1ha (soit un quart de la ZAC), ce projet culturel ou « agri-culturel » comprendra :**

- Une activation artistique et culturelle du site
- Une activation agricole du site
- Des actions éducatives faisant le lien entre l'histoire du territoire et les enjeux d'aujourd'hui,
- voire des actions d'expérimentation des usages pour nourrir le projet urbain.

**Selon les contraintes du chantier et du site mis à disposition (article 3.3.), ces activations devront être pensées pour être mobiles.**

#### **Un fil « agri-culturel » pour l'accompagnement du projet urbain Port Chemin Vert**

Le site présente un faisceau de signaux convergents autour de l'idée d'un accompagnement « agri-culturel » du projet d'aménagement :

- L'histoire maraîchère du site de la Plaine des vertus : alimentant durant des siècles les marchés parisiens en choux, betteraves, carottes et autres légumes, la commune d'Aubervilliers comptait encore 140 agriculteurs en 1914. La ferme Mazier est le dernier témoignage de ce passé rural.
- Un grand Parc linéaire d'1 ha aux usages non arrêtés, dont la programmation est aujourd'hui relativement ouverte et libre
- L'insertion du tracé de la trame verte et bleue dans le projet d'aménagement
- La proximité du canal, du parc Eli Lotar
- Les acteurs locaux à proximité, y compris le marché

Il faut noter également que l'école maternelle présente sur le site porte le nom de Vandana Shiva, militante écologiste et féministe notamment connue pour ses combats en faveur de la biodiversité et contre le brevetage du vivant. Un jardin pédagogique a été installé sur le toit de l'école.

Ces signaux s'inscrivent dans les préoccupations contemporaines sur les circuits courts, l'écologie urbaine, le bien-être et la nature en ville. Il est donc proposé que l'accompagnement culturel du projet urbain Port Chemin Vert prenne la forme d'un projet culturel, agricole et participatif porté par un collectif d'acteurs en résidence.

Le cahier des charges de la résidence combine les orientations suivantes :

- La mise en valeur de l'histoire de la ville, et notamment de la plaine des Vertus. Dans un contexte de forte transformation de la ville, dont cette ZAC est l'une des manifestations, la question de la mémoire des lieux et des habitants doit être un élément fédérateur
- L'actualisation de ce passé agricole, avec la mise en valeur et l'expérimentation de nouvelles pratiques de l'agriculture urbaine, de l'autoproduction, de la biodiversité en ville...

**L'association des habitants à la démarche** sera le gage de son succès : il s'agit d'associer les populations au mouvement de la ville, dans l'idée de définir un espace, physique et symbolique, commun.

#### **Fédérer les habitants**

- **Impliquer les usagers et les acteurs locaux tout au long du projet** (dispositifs participatifs, partenariats avec les associations locales, établissements scolaires, chantiers participatifs...) Les populations à mobiliser sont principalement les suivantes :

- Les habitants du quartier voisin du Macreux, récemment arrivés, soit une majorité de familles,
- Les enfants scolarisés dans le groupe scolaire Frida Kahlo / Vandana Shiva, depuis septembre 2016,
- Des familles en accompagnement social de l'association Modulotoit, les femmes en difficulté accueillies à partir 2019 par La Main tendue, situées provisoirement sur le territoire,
- Les promeneurs usagers du canal, du parc Eli Lotar,
- Les salariés de la zone d'activités contiguë.

- **Améliorer le cadre de vie** (préfiguration d'espaces, installations temporaires, activités de loisirs (lieux de convivialité ...), activités agri-urbaines (jardin pédagogique, jardin solidaire, bacs hors sol...))

- **Accompagner le début des chantiers** (à partir de début 2021)

### **3.2. Missions de l'équipe culturelle**

#### **Mission complète d'accompagnement culturel**

Elle a pour mission de :

- Occuper une partie du terrain en friche, y réaliser des aménagements temporaires et artistiques et l'animer, dans une démarche associant les habitants et les acteurs locaux, pour faciliter une appropriation des espaces en transition. Cette mise en œuvre prend en compte l'ensemble des tâches de production du projet ;
- Assurer le suivi administratif et financier du projet,
- Concevoir et produire la communication du projet, en dialogue et avec la validation du commanditaire et ses partenaires. Un appui technique de la Ville (mobilisation, impressions de flyers) est envisageable.

#### **Compétences : Equipe culturelle pluridisciplinaire**

L'équipe culturelle doit rassembler plusieurs compétences : artistiques, culturelles mais aussi « agricoles ». Elle doit présenter un savoir-faire et une expérience sur les démarches participatives et éducatives.

Elle doit se tenir prête à entrer en dialogue avec l'aménageur en charge du site et l'équipe d'urbanistes et paysagistes missionnée par lui.

### 3.3. Durée et terrain mis à disposition de l'équipe

#### **Terrain mis à dispositif : occupation temporaire d'une friche industrielle (terrain nu)**

La SPL Plaine Commune Développement propose de mettre à disposition gracieusement, de l'équipe culturelle lauréate, l'utilisation et l'occupation à titre précaire d'une partie des terrains cadastrés D70 (4 607 m<sup>2</sup>), D71 : (199 m<sup>2</sup>), D176 (120 m<sup>2</sup>), D175 (489 m<sup>2</sup>), D77 (201 m<sup>2</sup>), D76 (201 m<sup>2</sup>), D75 (200 m<sup>2</sup>), D74 (191 m<sup>2</sup>), D130 (260 m<sup>2</sup>), D73 (1 387 m<sup>2</sup>), D191 (304 m<sup>2</sup>), D189 (826 m<sup>2</sup>) D188 (764 m<sup>2</sup>), situés 14, 18, 20, 23 rue du Chemin Vert/ 19, 23 avenue Roosevelt, à Aubervilliers, propriétés de la SPL, et d'une superficie globale d'environ 9 600 m<sup>2</sup>. Ces parcelles sont situées dans le périmètre de la phase 1 de l'opération « Port Chemin vert ».

**Dans le futur projet d'aménagement, ces terrains correspondent globalement à l'emprise du futur « Parc » du quartier** (cf plan-masse p.7). L'animation agri-culturelle de ces parcelles aujourd'hui en friche permettra donc de préfigurer ce futur espace vert de proximité à destination des habitants.

Ces parcelles sont actuellement nues de toutes constructions. Il n'est pas question de mettre à disposition toute cette emprise à l'équipe culturelle, qui risque d'être surdimensionnée.

**L'équipe culturelle doit proposer la surface qu'elle souhaite utiliser.** La SPL effectuera alors le débroussaillage du terrain en conséquence, en fonction du projet retenu.

**Une Convention d'Occupation précaire sera signée entre la SPL et l'équipe culturelle pour fixer les termes de cette mise à disposition de terrain.**

A noter que, le terrain n'est aujourd'hui pas viabilisé : ni branchement eau, ni branchement électricité. Des mutualisations devront donc être trouvées avec l'école Frida Kahlo/ Vandana Shiva, située à proximité ou les occupations de terrains par Eurovia sur les parcelles adjacentes (base vie).

A noter également, que compte tenu de la présence de plusieurs sites industriels potentiellement polluants dans l'environnement du site, des sources potentielles de pollution en surface (métaux, hydrocarbures et autres composants) ont pu contaminer le sous-sol et la nappe souterraine par infiltration. Par mesure de précaution, aucune culture en pleine terre ne sera autorisée sur le site. Toute culture comestible devra obligatoirement être en bacs.

A noter enfin, que le terrain potentiel de la résidence se situe pour partie (côté avenue Roosevelt du terrain) sur la phase 1 de l'opération, dont l'aménagement pérenne démarrera en 2020. D'où l'importance de penser un projet culturel mobile, repositionnable (côté rue du Chemin vert).



**Durée : 2 ans**

L'occupation est prévue pour 2 ans.

L'objectif est d'avoir les premières actions au printemps 2019 sur le site. Puis, le projet aura vocation à se développer pleinement en 2019-2020 (programme d'actions éducatives avec les écoles et les centres, actions sur site, participation à la vie culturelle de la ville).

Le projet culturel a sans doute intérêt à se déployer d'abord sur la parcelle côté avenue Roosevelt, site le plus visible côté rue. Les travaux de la phase 1 pouvant démarrer début 2021, l'occupation se repliera ensuite sur les terrains de la phase 2, avec un accès possible depuis l'avenue Roosevelt le long du terrain destiné à accueillir la Mosquée.

C'est en cela que ce projet s'inscrit également dans une logique d'urbanisme transitoire, état intermédiaire avant l'aménagement final. L'occupation culturelle doit être facteur de « transition » du lieu, de son image et de ses usages, et de son futur.

### 3.4. La communication du projet

La proposition du candidat comprendra la conception, la fabrication et tout ou partie de la diffusion de la communication du projet artistique et culturel. Le budget afférent à cette communication est donc compris dans la proposition du candidat.

La stratégie de communication (quoi, comment, où et quand communiquer ?) sera co-construite avec la Direction de la communication de Plaine Commune. Une fois cette stratégie arrêtée, chacun des supports devra être validé par la Direction de la communication de Plaine Commune, elle-même en dialogue étroit avec les directions de la communication des villes concernées et de la SPL Plaine Commune développement.

Le candidat pourra bénéficier de l'appui et des conseils de la Direction de la communication de Plaine Commune tout au long du projet.

Afin de permettre cette bonne collaboration, un rendez-vous de travail sera organisé entre l'équipe lauréate et la Direction de la communication au début du projet puis chaque fois que nécessaire.

### 3.5. Budget

L'équipe culturelle contractualisera avec la SPL pour la passation d'une mission d'accompagnement culturel, à hauteur d'un budget maximum (tous frais compris y compris droits d'auteur) de **50 000 € HT**.

Le collectif pourra compléter ce budget par **d'éventuelles subventions complémentaires**. Voici les sources de financements potentiels complémentaires identifiés, que l'équipe culturelle pourra solliciter, avec le soutien de la SPL :

- Ville d'Aubervilliers, avec le soutien du Conseil Départemental 93 - Convention de coopération culturelle : 5k€ à 7k€
- Région Ile de France - Soutien au titre de l'urbanisme transitoire : minimum 20 k€ à max. 200 k€ (sous réserve que la totalité des subventions publiques ne dépasse pas 70%)
- Mécénat - A voir avec les opérateurs du territoire (promoteurs immobiliers, entreprises BTP, Lidl ...).

## ARTICLE 4. DEROULEMENT DE LA MISSION

### 4.1. Dispositifs opérationnels d'accompagnement de la démarche

#### Gouvernance

Le **comité artistique**, composé du Président de Plaine Commune Développement, du Président de Plaine Commune et de la Maire d'Aubervilliers (ou leurs représentants), du comité technique et de personnalités qualifiées, sélectionnera le lauréat et confirmera les orientations prises dans le cadre du déroulement de la mission à **mi-parcours**.

Le suivi de la démarche d'accompagnement culturel et de la mission du prestataire sera conduit par un **comité technique**, composé des équipes de l'EPT Plaine Commune, de la Ville d'Aubervilliers et de la SPL Plaine Commune Développement. Il se réunira de manière **mensuelle à bimensuelle** en fonction des besoins du projet. Le comité technique de suivi sera à la fois référent et garant du bon déroulement de la démarche en conformité avec le cahier des charges.

**L'équipe retenue devra être présente lors des réunions de ces comités.**

#### Interlocuteurs

L'équipe lauréate aura trois principaux interlocuteurs institutionnels :

- Dans le cadre du traité concédé par Plaine Commune, la **SPL Plaine Commune Développement** est maître d'ouvrage de l'accompagnement culturel du projet. Suite à la désignation du lauréat, elle assurera la relation contractuelle et financière avec celui-ci (et notamment la facturation). Elle veille à l'articulation opérationnelle de la démarche culturelle et du chantier.
- La direction de la culture et le service développement local de **la Ville d'Aubervilliers**, en tant qu'opérateurs de proximité, assurent le suivi du projet, à la fois stratégique et opérationnel. Ils s'assurent de la bonne articulation de la démarche avec les politiques publiques municipales.
- En tant que pilote de l'opération d'aménagement et animatrice de la démarche Territoire de la culture et de la création, **Plaine Commune** veille à la coordination générale de la démarche.

## 4.2. Structures pouvant être associées à la démarche

L'équipe culturelle devra s'appuyer sur les structures municipales, publiques, associatives et privées du quartier ; ainsi que sur les instances de démocratie locale.

Forces en présence :

- Sur site :
  - o L'école Frida Kahlo / Vandana Shiva ; et d'autres écoles du quartier
  - o Associations Modulotoit (Habitat social 93) et La Main tendue du Groupe ABRI
  - o Entreprises BTP ayant des conventions d'occupation précaire des terrains à des fins de stockage (Eurovia, Carl Construction)
  
- A proximité :
  - o La Ferme Mazier, et les partenaires de la ville associés à sa valorisation (association La Pépinière, Société d'Histoire et de la Vie locale à Aubervilliers)
  - o L'Ecole du Futur, association qui met en œuvre de projets éducatifs dans le champ de la culture scientifique
  - o Les collections d'outils et objets liés aux cultures légumières constituée par la ville de la Courneuve
  - o Maison de l'enfance Solomon (6-13 ans), cet équipement à un jardin sur sa terrasse
  - o Association « Une oasis dans la ville »
  - o La Fabrique de Santé Madeleine Brès
  - o L'équipe de quartier
  - o L'association du Jardin des Noyers situé à proximité
  - o Le centre social Roser

## 4.3. Respect des réglementations

L'équipe retenue devra veiller à la bonne tenue des lieux mis à disposition.

Le projet conçu devra apporter toutes garanties en termes de sécurité du public, des personnels et des installations ; l'équipe retenue devra s'assurer du respect des réglementations existantes en termes de sécurité.

L'équipe retenue devra également être vigilante au respect du droit à l'image et aux droits d'auteurs des personnes participantes et fournir tout élément le justifiant.